

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ComodoPRO.com
Sécurité vol & incendie

**IGNIFUGEANT
CBC 110**
(Bois et dérivés)

Selon 91/155/CE CBC 110 / Indice D / Mise à jour 03/10/2011

1- Désignation du produit, de la préparation et de la société

• Identification de la substance ou de la préparation

- Nom du produit : Ignifugeant
- Code du produit : CBC 110

• Utilisation commune du produit :

Ignifugation du bois et de matériaux végétaux naturels

• Fournisseur : COMODO SAS - COMODO

10 Chemin Lou Tribail - 33610 CESTAS -

Tél. 05 56 78 78 08

Mail : info@comodo.fr

www.protection-ignifuge.fr / www.comodo-pro.com

2 - Composition / information sur les composants

• Caractéristique chimique

- Description : Solution aqueuse à base de dérivés azotés et divers agents mouillants
- Composants contribuant aux dangers : No - CAS - Désignation
% - Ident. phrases R : néant

3 - Identification des dangers

- Principaux dangers : néant
- Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement : néant.

4 - Premiers secours

• Indications générales :

aucune mesure particulière n'est requise.

• Après inhalation :

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

• Après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon puis rincer.

• Après contact avec les yeux :

Rincer avec de l'eau pendant plusieurs minutes en écartant les paupières.

• Après ingestion : si les troubles persistent, consulter un médecin.

5 - Mesures de lutte contre l'incendie

• Moyens d'extinction :

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

• Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : néant.

• Dangers particuliers dus au produit, à ses substances de combustion ou aux gaz dégagés :

Peut être dégagé en cas d'incendie : Oxyde d'azote (NOx).

• Equipement spécial de sécurité :

Appareil de respiration autonome.

6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

• Les précautions individuelles :

Porter un équipement de sécurité personnel.

• Mesures pour la protection de l'environnement :

Empêcher le liquide de se répandre en surface (*par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution*).

Ne pas laisser pénétrer dans l'eau de ruissellement sans traitement préalable (*station de purification biologique*).

• Méthodes de nettoyage / récupération :

Ramasser le liquide à l'aide d'un produit absorbant (*sable, liant universel, sciure*). De petites quantités du matériel absorbant contaminé peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

7 - Manipulation et stockage

• Manipulation :

- Précautions à prendre pour la manipulation : Aucune mesure particulière n'est requise.
- Préventions contre incendie et explosion : Aucune mesure particulière n'est requise.

• Stockage :

- Exigences concernant les lieux et emballages de stockage : Maintenir les emballages bien fermés.
- Indications concernant le stockage commun : néant.
- Autres indications sur les conditions de stockage : Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
- Classe sur les stockages :
- Classe sur les liquides inflammables : néant.

8 - Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

• Indications complémentaires pour l'engagement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

• Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

No - CAS - Désignation du produit - % - Type - Valeur - Unité
Le produit ne contient pas en quantité significative de substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

• Indications particulières :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

• Equipement de protection individuel :

- Mesures générales de protection et d'hygiène : Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- Protection respiratoire : non nécessaire.
- Protection des mains : Gants en caoutchouc
- Protection des yeux : Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

9 - Propriétés physiques et chimiques

• Forme : liquide

• Couleur : incolore

• Odeur : inodore

• valeur / gamme unité méthode

- Modification de l'état : • Point d'ébullition : ca. 100 °C
- Point d'éclair : non applicable

• Inflammabilité (solide, gazeux) :

Le produit n'est pas inflammable.

• Auto-inflammabilité :

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif

• Pression de vapeur : à 20 °C, 23 mbar

• Densité : à 20 °C, 1,10 ± 0,010

• Solubilité dans / miscibilité avec eau : Entièrement miscible

• pH : à 20 °C, 5- 5,5 ± 2,5 %

• Teneur en solvants : solvants organiques 0,0 %.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ComodoPRO.com
Sécurité vol & incendie

**IGNIFUGEANT
CBC 110**
(Bois et dérivés)

Selon 91/155/CE CBC 110 / Indice D / Mise à jour 03/10/2011

10 - Stabilité et réactif

- **Conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Date limite :** 24 mois dès date de production au minimum
- **Réactions dangereuses :** Aucune réaction dangereuse connue
- **Produits de décomposition dangereux :** Néant, en cas d'usage et stockage conforme.

11 - Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**
- **Valeur DL50 / CL50 déterminantes pour la classification :**

Composant Type	Valeur	Espèce	Produit
oral	> 2000 mg / kg		rat
- **Irritation au premier degré :**
 - **Peau :** Pas d'effet d'irritation
 - **yeux :** Pas d'effet d'irritation
 - **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12 - Informations écologiques

- **Effets écotoxiques :**
- **Remarque :** Si les eaux contaminées sont introduites d'une manière adéquate dans les égouts, l'enrayage de l'activité dégradante des boues activées de décantation n'est pas à attendre.
- **Autres indications écologiques :**
 - Indication AOX : Contient selon la formule pas de substances qui pourraient préjudicier la valeur AOX des eaux d'égout.
 - Contient de par sa formule, les métaux lourds et composés de la directive CEE No 76/464 CEE : néant
- **Indications générales :**
 - Catégorie de pollution des eaux 1 (classification propre) : peu polluant.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations sous forme non diluée ou en grande quantité.

13 - Considérations relatives à l'élimination

- **Produit :**
 - **Recommandation :**
Doit être acheminé vers une décharge pour déchets toxiques autorisée, en respectant les directives nécessaires.
- **Emballages non nettoyés :**
 - **Recommandation :**
L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.
- **Produit de nettoyage recommandé :**
Eau, éventuellement avec addition d'un détergent.

14 - Prescriptions de transport

- **Transport par terre ADR :**
RID et GGVS / GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier / domestique) :
- **Classe ADR / RID - GGVS / E** (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) : néant
- **Transport maritime IMDG / GGVSee** (ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :
- **Classe IMDG / GGVmer** : néant.
- **Transport aérien ICAO - TI et IATA - DGR :**
- **Classe ICAO / IATA** : néant
- **Indications complémentaires de transport :** Produit non dangereux pour le transport.

15 - Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE :**
Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la « GefStoffV »
= la réglementation sur les produits dangereux.
Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.
- **Prescriptions nationales :**
 - Classification VbF (ordonnance sur les liquides inflammables) : néant
 - Classe de pollution des eaux :
 - Classe de danger pour l'eau : 1 classification propre (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant.

16 - Autres informations

Ces indications sont fondées sur nos connaissances actuelles, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Service établissant la fiche technique :
Département technique **COMODO**
Contact : Jean-Louis Danneels

COMODO

10 Chemin Lou Tribail - 33610 CESTAS

Tél. 05 56 78 78 08

Mail : info@comodo.fr • www.protection-ignifuge.fr / www.comodo-pro.com

SIRET : 418 220 976 000 58 • SAS AU CAPITAL DE 300000 EUROS